



Parc photovoltaïque	Le Bastit (46)
mise en service	2018
département	Lot
puissance / surface	3,3 MWc / 12,5 hectares
production annuelle	3,9 GWh
équivalent nombre d'habitants	1810 personnes
propriétaire	Norbert JOYEUX
type d'agriculture	canard gras

Le parc du Bastit :

Le parc est équipé d'une clôture électrique contre les renards sur une **surface de 12,5 hectares**.

La zone de panneaux utilisée en tant que **parcours fait 7,8 hectares**, et est **subdivisée en 3 parcs de 2,6 hectares chacun**, avec clôtures fixes.

Les **lots étant de 2800 canards** mis en parcours sur des **parcs de 2,6 hectares**, la **surface disponible instantanée est de 9,3 m²/canard**.

La **réglementation en IGP Sud-Ouest** impose, dans le cas d'une utilisation fractionnée du parcours, un **minimum de 2,5m²/canard**.

Un voisin fait également paître ses brebis en fonction de la disponibilité en herbe laissée par les canards.

L'élevage comprend :



32 000
canards gras

Le parc du Bastit :

Les canards sont répartis sur **3 sites avec 3 parcours** différents.

La parcelle du parc photovoltaïque est **utilisée en tant que parcours** pour les canards sur le site du Bastit :

8400 canards/an sur ce site utilisent le parcours, soit des **lots de 2800 canards**, soit une gestion de **3 lots/ an sur site**.

L'**élevage dure 13 à 15 semaines**. Le gavage se fait par **lots de 700**, et est réalisé en **13 jours**.



Organisation du pâturage :

Le parcours est utilisé de manière fractionnée sur les 3 parcs avec un vide sanitaire de 60 jours minimum/parc.



Le parc photovoltaïque ne permet pas de couvrir les besoins car les canards ne se nourrissent pas d'herbe, ou de manière marginale.

Origine des fourrages pour couvrir les besoins des canards en 2019



Eau :

L'accès à l'eau est garanti sur le parcours. Un réseau d'eau a été enterré d'une part lors des travaux d'implantation des panneaux photovoltaïques et, d'autre part, une bache de protection contre les incendies d'un volume de 400m³ était en cours d'installation (en juin 2019), dont 340m³ seront dédiés à l'abreuvement des animaux. La présence d'une ressource en eau est importante pour un élevage de canards. En période sèche, la consommation peut s'élever à 40L d'eau par canard par lot, soit 112 m³/lot sur ce parcours. A raison de 3 lots par an, les besoins maximums en eau sont de 336 m³ d'eau. La bache installée permettra donc de couvrir ces besoins.

Surveillance :

Les panneaux sont situés à proximité immédiate des deux bâtiments d'élevage. Il n'y a pas de contraintes supplémentaires liées à la surveillance des animaux.

Avantages	Points d'amélioration
Ombrages des panneaux pour les canards et les brebis	Piétinement sous les panneaux, zones où la repousse de l'herbe est difficile
Meilleure pousse de l'herbe sous les panneaux	
Hauteur des panneaux satisfaisante pour le passage d'un broyeur	
Réseau d'eau enterré lors des travaux, les points d'eau sont suffisants sur les parcours	

Arkolia Énergies

04 67 40 47 03

contact@arkolia-energies.com

www.arkolia-energies.com

ZA du Bosc, 16 rue des Vergers, 34130 Mudaison

